



info'sage

L'écho des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux franciliens

N°3 - septembre 2011

Édito : Un contexte réglementaire stabilisé pour les SAGE en 2011

Cette troisième édition de l'info'sage arrive dans un contexte législatif et institutionnel plus stable, puisque les lois Grenelle et celle de la réforme des collectivités sont adoptées. Les CLE ont toutes été modifiées pour tenir compte des fusions des services et des élections cantonales. Une nouvelle circulaire Sage a été publiée le 4 mai 2011. Elle complète la circulaire du 21 avril 2008, notamment sur l'interprétation du code de l'environnement concernant le volet zones humides des SAGE.

Les lois Grenelle doivent maintenant faire l'objet de traduction réglementaire, par le biais de plusieurs décrets d'application. Notons le décret n° 2011-815 du 6 juillet 2011, relatif à la taxe sur les eaux pluviales urbaines et ceux relatifs à la réforme de l'étude d'impact et de l'enquête publique, à venir.

Concernant la réforme des collectivités, les préfets doivent élaborer d'ici fin 2011 des schémas départementaux de coopération intercommunale, qui rebattront les cartes de l'intercommunalité par département, à prendre en compte par les CLE. Les services « eau » au sens large doivent s'attacher à faire reconnaître dans ces schémas les périmètres hydrographiques (Sage, masses d'eau), jugés pertinents par la loi sur l'eau, et portés par des syndicats de rivière, ceci afin de maintenir la maîtrise d'ouvrage et les compétences en développement, sur les milieux aquatiques pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le Grenelle met en avant les EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) pour la mise en oeuvre des Sage. L'IIBRBS (Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine) a été reconnue comme EPTB sur l'amont du bassin de la Seine, par **arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France le 7 février 2011**. Son Conseil d'administration s'est accordé sur le nom « d'EPTB Seine Grands lacs ». Le périmètre final tient compte de la nécessité de garder une taille opérationnelle pour gérer les inondations et les étiages de la Seine amont. Le préfet

coordonnateur de bassin a exclu le bassin versant de la Mauldre du périmètre de l'EPTB Seine Grands lacs pour des raisons de cohérence hydrographique, suite à la demande de la CLE Mauldre. Le COBAHMA, structure porteuse du SAGE Mauldre, a demandé sa reconnaissance en tant qu'EPTB. Actuellement existe le principe de non superposition entre EPTB. Il faudrait donc qu'une future circulaire EPTB revienne sur ce principe pour que d'autres EPTB que Seine Grands lacs puissent émerger à l'échelle des Sage en Ile-de-France, ce qui n'est pas encore acté aujourd'hui. Cependant, l'existence de l'EPTB Seine Grands Lacs ne remet pas en cause la légitimité des structures porteuses de SAGE. Le portage d'un SAGE approuvé par un EPTB ne peut exister que si la CLE exprime la demande, dans le cas où il n'y aurait pas de structure jugée représentative localement pour porter le SAGE en phase de mise en oeuvre par exemple.

sommaire

- Avancement des Sage en Ile-de-France
- Actualités réglementaires : **l'essentiel de la réforme des collectivités, quid en Ile-de-France ?**
- Les territoires en action : **restauration de la continuité écologique : « ça bouge sur l'Orge ! »**
- L'animation des territoires : **quoi de neuf sur la Mame ?**
- Le coin des animateurs (trices)
- Documentation
- Agenda

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

① Retrouvez l'info'sage et toutes les informations qui y sont liées en cliquant sur les liens actifs (bleus) au fil du texte, sur le site internet de la DRIEE Ile-de-France rubrique Sage : → <http://www.driee.ile-de-France.developpement-durable.gouv.fr>



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France
Service de l'Eau et du Sous-Sol

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Avancement des SAGE en Ile-de-France :

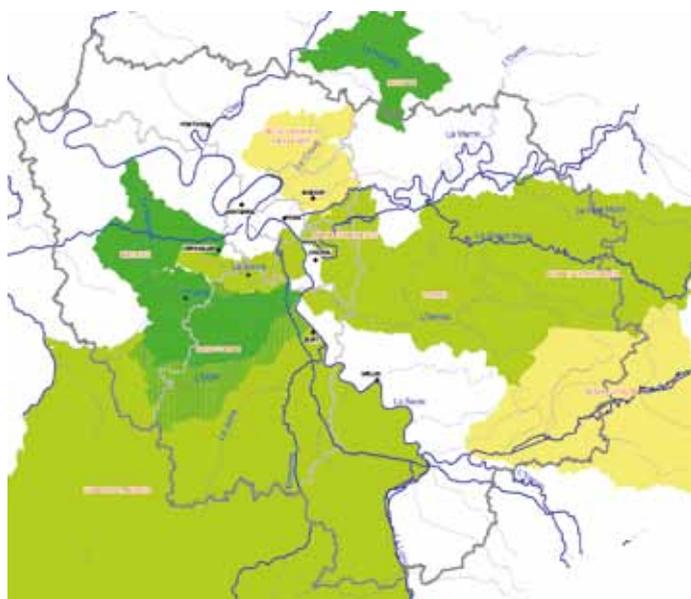
Les points marquants de la mi année ...

La CLE du Sage **Croult-Enghien-Vieille Mer** sera installée le 29 septembre suite à l'arrêt du périmètre en date du 11 mai 2011. Les Sage **Bièvre, Marne et Morin** s'élaborent. La Bièvre et les Morin ont validé leur diagnostic de territoire et passent en phase stratégie (« tendances et scénarios »). Les **SAGE Mauldre et Orge-Yvette poursuivent leur révision.**

Le Sage Yerres a été adopté en CLE le 23 mai 2011 et entrera en vigueur dès qu'il sera arrêté par le préfet, dès l'automne. Pour **le Sage Beauce**, l'enquête publique est prévue début 2012 pour une adoption mi 2012.

Enfin, le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie a saisi les préfets de la Seine-et-Marne et de l'Aube en leur demandant de désigner un pilote pour l'émergence du **Sage Bassée-Voulzie.**

État d'avancement des SAGE en Ile de France



Source DRIEE-IF - août 2011

SAGE Approuvé

SAGE en élaboration

SAGE en émergence

Actualités réglementaires

La circulaire Sage du 4 mai 2011 vient compléter celle du 21 avril 2008.

Les points principaux concernent l'implication des services déconcentrés de l'Etat dans la révision des Sage et la mise en route des Sage jugés nécessaires dans le SDAGE.

Il est également demandé aux services de veiller à la sécurité juridique du SAGE, de s'assurer de la cohérence entre les différents outils existants sur le territoire et d'associer d'avantage les présidents de CLE aux décisions.

Les annexes précisent les points : compatibilité Sage avec SDAGE, rédaction des documents du Sage (PAGD, règlement), EPTB, zones humides, gestion quantitative etc... à lire donc !

L'essentiel de la réforme des collectivités territoriales : Quid en Ile-de-France ?

La réforme des collectivités territoriales, c'est 4 projets de lois, dont 2 sont adoptées :

- La loi n° 2010-145 du 16 février 2010, organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et régionaux ;
- La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (CT) ;

Deux autres textes à caractère électoral restent en discussion :

- Le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale ;
- Le projet de loi organique relatif à l'élection des membres des conseils des CT et des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

CALENDRIER D'APPLICATION DE LA RÉFORME :

INTERCOMMUNALITÉ

Avant fin 2011 : Le préfet en concertation avec les élus locaux produira un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant la couverture intégrale du département et la rationalisation des périmètres des structures intercommunales.

En 2012 et 2013 : La loi permettra aux préfets de décliner ces schémas en lien avec les commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI).

Avant le 31 décembre 2013 : La couverture intercommunale et la rationalisation des périmètres seront achevées.

En mars 2014 : La nouvelle composition des conseils communautaires (qui résulteront de l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires) interviendra à l'occasion des prochaines élections municipales.

La multiplication de structures devenues obsolètes ou redondantes, les regroupements trop longtemps différés, l'enchevêtrement des compétences a amené le législateur à rationaliser la carte de l'intercommunalité.

La loi de réforme des collectivités territoriales : En bref ...

Cette nouvelle loi achève le processus engagé par les 2 précédentes lois: celle du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et celle du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Elle dessine de nouvelles relations entre les communes et les intercommunalités et organise des rapprochements entre les départements et les régions. Elle crée le statut de conseiller territorial et prévoit des dispositions particulières pour les métropoles et les communes nouvelles.

Les objectifs sont :

- ▶ La couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre d'ici le 1er juin 2013 ;
- ▶ La suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
- ▶ La rationalisation des périmètres au regard de critères objectifs ;
- ▶ La réduction du nombre de syndicats et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) devront être élaborés par les préfets d'ici fin 2011 et devaient être présentés devant les commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) composées d'élus avant fin avril (sauf accord de dérogation). La commission dispose d'un délai de quatre mois pour rendre son avis ; à défaut, sa décision sera réputée favorable.

Retrouvez le bilan réalisé par l'assemblée des communautés de France (adcf) sur leur site internet.

Il souligne des disparités importantes entre les projets. Certains proposent un état des lieux très complet de la situation départementale au regard des périmètres, des compétences, des potentiels financiers par territoires et suggère des évolutions significatives de l'organisation territoriale (exemple du Lot), d'autres projets sont beaucoup moins étoffés.

En Ile-de-France, les départements de petite couronne ont une dérogation quant au rattachement des communes isolées. Sur le territoire des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, les schémas départementaux de coopération intercommunale ne sont pas dans l'obligation de prévoir la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. (cf Art. L5210-1-1 V du code général des collectivités territoriales)

... Et retrouvez toujours
l'essentiel de l'actualité
réglementaire,
notamment l'avancement
des décrets de
traduction du Grenelle de
l'environnement évoqué
en édit, sur le site
internet de la dreee-if

PRÉSENTATION DES SDCI EN CDCI PAR DÉPARTEMENT :

VOLET ÉLECTORAL DE LA RÉFORME

En mars 2010 : Raccourcissement des mandats des conseillers régionaux élus en mars 2010 (de 6 à 4 ans).

En mars 2011 : Raccourcissement des mandats des conseillers généraux élus en mars 2011 (de 6 à 3 ans).

En mars 2014 : Première élection des conseillers territoriaux qui se substituent aux conseillers généraux et régionaux.

En mars 2014 : Première élection des conseillers communautaires (délégués des communes au sein des intercommunalités) au suffrage universel direct dans le cadre communal avec le système du fléchage.

En mars 2014 : Pour la première fois, abaissement du scrutin de listes aux communes de plus de 500 habitants (auparavant, ce mode de scrutin s'appliquait aux communes de plus de 3500 habitants).

Seine-et-Marne	29 avril 2011
Yvelines	28 avril 2011
Essonne	4 juillet 2011
Val d'Oise	27 avril 2011
Seine-Saint-Denis	28 avril 2011
Hauts-de-Seine	27 avril 2011

Sur le site dreee-if, en cliquant sur le nom du département, vous accédez aux documents disponibles à ce jour.

Les territoires en action

Restauration de la continuité écologique :



Ca bouge sur l'Orge !

Une expérience unique

La restauration de la continuité écologique est une étape capitale pour atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par la DCE. Dans cette optique, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOVA) a réalisé des tests « grandeur nature » depuis 2007. En mars 2010, la Préfecture a autorisé le SIVOVA à abaisser pour une durée de un an trois clapets successifs de l'Orge, libérant ainsi un tronçon de 6 km de rivière. Cet abaissement nécessite un suivi précis de la rivière entre Longpont-sur-Orge et Sainte-Genève-des-Bois. Cette expérience novatrice de par son envergure mobilise de nombreux acteurs publics et scientifiques : elle permettra de faciliter les futurs projets de suppression d'ouvrages sur l'Orge comme sur d'autres cours d'eau.

Acteurs publics et scientifiques se mobilisent

Afin de mieux évaluer les impacts d'une telle expérience, de nombreux acteurs s'impliquent dans le projet, sous la coordination du SIVOVA. Un état des lieux rigoureux a ainsi été réalisé préalablement, début 2010. Le laboratoire de la DRIEE a déterminé les peuplements initiaux de macroinvertébrés, de diatomées et suit l'évolution de l'hydromorphologie. L'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) s'est chargé d'analyser les peuplements piscicoles. Parallèlement, les équipes de chercheurs du Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine (PIREN Seine), qui étudient la vallée de l'Orge depuis 2007, prennent une part active au projet : mécanismes érosifs et impacts sur l'hydromorphologie, mécanisme autoépuration et impact sur la qualité de l'eau, suivi de la végétation aquatique et rivulaire mais également perception qu'ont les citoyens de leur rivière. Dans le cadre de ce partenariat, le SIVOVA se fait notamment porteur d'une thèse dédiée à l'analyse de tous les aspects de cette expérience..

Les effets d'un abaissement

En réduisant la section en eau, la quantité d'eau (le débit) passant dans la rivière restant la même, l'abaissement des clapets va augmenter les vitesses d'écoulement de l'eau.

Cela aura un impact :

- ▶ Sur la forme du lit de la rivière car l'abaissement du niveau de l'eau fait apparaître de nouvelles berges,
- ▶ Sur le transport de sédiments car les changements dans l'écoulement de l'eau vont modifier les zones d'érosion ou de dépôt dans le lit de la rivière,
- ▶ Sur le transport et les échanges de nutriments (carbone, azote et phosphore) entre la rivière, le monde vivant en milieu aquatique, les sédiments et la nappe d'eau souterraine,
- ▶ Sur la faune et la flore en créant de nouveaux habitats dans la rivière et sur ses nouvelles berges.

De premières observations encourageantes

Les premières observations montrent qu'une végétation abondante et typique des zones humides s'est rapidement installée sur les berges, créant ainsi de nouveaux habitats spécifiques propices au développement de la faune. A ce jour, aucun impact négatif n'a été constaté sur le niveau de la nappe sous-jacente, les zones humides et la stabilité du lit de l'Orge.

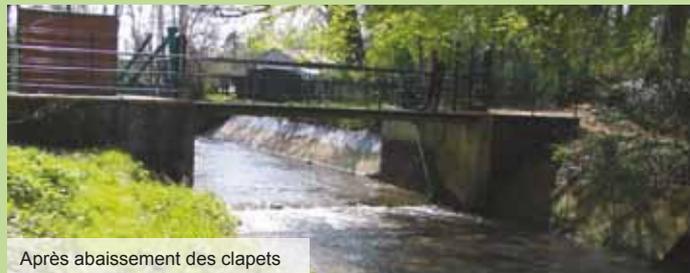
Fort de cette expérience, le SIVOVA pourra alors étendre cette démarche à d'autres ouvrages situés sur d'autres tronçons de l'Orge. C'est ainsi qu'en mars 2011, à la demande de la préfecture, le SIVOVA a mené une journée d'essai concluante pour l'abaissement des clapets Drakkar et Valenton à Athis-Mons. L'abaissement définitif de ces ouvrages est prévu en 2012 : l'Orge se verra ainsi reconnectée avec la Seine tandis que sa continuité écologique sera rétablie sur 1800 mètres supplémentaires !

Philippe Moncaut/Sébastien Garde

Le clapet souchard, entre Longpont-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge



Avant abaissement des clapets : 1,30m de chute



Après abaissement des clapets

Végétalisation des berges en amont du clapet Souchard, Saint-Michel-sur-Orge



Avant abaissement des clapets



Juste après l'abaissement des clapets



Moins de 6 mois après l'abaissement des clapets

L'ANIMATION DES TERRITOIRES : QUOI DE NEUF SUR LA MARNE ?



Christophe Debarre prend l'animation du SAGE Marne Confluence : 25 ans, ingénieur ENSAIA Nancy, spécialité sciences et génie de l'environnement, sorti en 2010.

INTERVIEW CROISÉE PAR LA DRIEE DE JACQUES LEROY ET CHRISTOPHE DEBARRE



DRIEE : Le SAGE Marne Confluence vient de débiter sa phase d'élaboration. Quel est l'historique de la démarche et pourquoi le Syndicat Marne Vive a-t-il souhaité soutenir la démarche ?

Jacques LEROY : le projet de SAGE Marne Confluence a émergé en 2007 sous l'impulsion du Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne pour répondre à une forte demande locale de la part d'élus et d'usagers. Il fait suite au SAGE Marne aval, avorté à cause de fortes divergences d'enjeux entre le « rural » et « l'urbain ». Le Syndicat Marne Vive œuvre pour l'amélioration de la qualité de la Marne depuis 1993 et ses membres ont senti la nécessité de l'outil SAGE sur le territoire. Aussi, il s'est très tôt impliqué dans l'émergence du SAGE Marne Confluence auprès de l'Etat. Il a participé activement à la consultation des acteurs locaux et assuré, avec l'aide financière de l'Agence de l'eau, la maîtrise d'ouvrage de l'étude préliminaire du SAGE.

DRIEE : Comment décrire l'action de l'animateur du SAGE Marne Confluence ?

Christophe DEBARRE : le SAGE est aujourd'hui bien lancé. Les premières semaines ont été consacrées au montage des commissions thématiques et les résultats sont encourageants avec une bonne participation aux réunions de lancement. L'animateur est l'interlocuteur des nombreuses parties prenantes du SAGE ; le travail de communication, d'écoute et de pédagogie revêt une importance particulière. La réalisation d'un site internet spécifique au SAGE, de sorties terrain et une information continue des membres sur les avancées du SAGE devraient permettre de conserver la dynamique enclenchée.

DRIEE : Quelles sont les spécificités du territoire ?

Jacques LEROY : la particularité urbaine du territoire est une problématique fédératrice du SAGE puisqu'elle génère de multiples pressions sur les milieux aquatiques. Cette préoccupation a conduit la CLE à constituer une commission spécifique « Aménagement », qui est transversale par rapport

aux autres commissions. Elle doit engager une réflexion autour des outils et des moyens pour intégrer la question de l'eau dans la ville et atteindre le bon état. Les caractéristiques de la commission « Aménagement » vont demander une réflexion inédite sur la méthode d'approche de cet enjeu pour cadrer au mieux les débats.

DRIEE : Le Syndicat Marne Vive est également porteur d'un contrat de bassin. Quelles sont les articulations entre le SAGE et le contrat ?

Christophe DEBARRE : le Syndicat Marne Vive est également porteur du contrat de bassin Marne Confluence, qui s'étend sur une partie du périmètre du SAGE, pour la période 2010-2015. A la base, les deux outils sont déjà fortement complémentaires et le fait que les deux animateurs* soient dans la même structure facilitent les échanges, enrichit nos connaissances du territoire, à des niveaux différents, et assurent aussi aux acteurs locaux une bonne lisibilité des deux outils.

*Aurélié Naud, qui a initié le SAGE pour le syndicat, a repris la conduite du contrat

CARTE D'IDENTITÉ DU SAGE MARNE CONFLUENCE :

Phase :
Etat des lieux (démarrage)

Président :
Jacques LEROY, Président du Syndicat Marne Vive, 1^{er} Maire-adjoint de Saint-Maur-des Fossés (94), Conseiller Général du Val-de-Marne

Structure porteuse :
Syndicat Marne Vive

CLE :
78 membres (43 collectivités; 22 usagers; 13 membres Etat)

4 Commissions thématiques :
Qualité / Milieux naturels / Aménagement / Usages



300 km2
4 départements (avec Paris)
58 communes
1 260 000 habitants

LE COIN DES ANIMATEURS (TRICES)

Le pool d'animateurs SAGE d'Ile-de-France se « masculinise » :

Arrivée de **Christophe sur la Marne** - des changements de têtes sur Orge-Yvette : **Kristell Pichodou** est partie au Maroc. **Audrey Lieval** la remplace et c'est **Sébastien Garde**, nouvel arrivé, qui reprend le contrat global - Mauldre : départ de **Marie-Stéphanie Trégaro** pour le SYCTOM IDF après 10 ans au service du COBAHMA. Elle est remplacée par sa collaboratrice **Céline Morin**, qui sera secondée par **Véronique Vicard**.



Bienvenue à Mérédith !

Les SAGE prolifèrent !

Bienvenue à Mérédith Lidouren, née le 27 février 2011, fille de Laurent Lidouren, animateur du SAGE Bièvre.

Documentation utile :

Retrouvez tous les guides de mise en œuvre du SDAGE Seine-Normandie sur le site de la DRIEE-IF et en particulier :

- Le guide de mise en compatibilité des SAGE avec le SDAGE
- Les guides de prise en compte du SDAGE Seine-Normandie dans l'exercice de la police de l'eau et dans les documents d'urbanisme

Le site **Gesteau** (<http://www.gesteau.eaufrance.fr>) a été revu entièrement et présente une nouvelle ergonomie.

Vous y retrouverez le porter à connaissance type élaboré en Ile-de-France par le groupe régional SAGE.

Agenda :

- **Actes du séminaire pluvial** du 12 mai 2011 téléchargeables sur le site de la DRIEE-IF.
- Restitution du séminaire du 27 mai 2011 de l'IIBRBS sur l'EPTB Seine Grands Lacs. Les restitutions des deux ateliers et de la table ronde, ainsi que le discours de Pascal POPELIN sont disponibles sur le site internet des Grands Lacs de Seine : <http://www.grandslacsdesemaine.fr/evolution-de-l-institution/blog>.
- Journées nationales des présidents de CLE à l'assemblée nationale le 6 juin 2011 et des animateurs SAGE du 7 juin 2011 à la Défense, actes prévus en fin d'année (fiches thématiques pour le [rendu des travaux de l'après-midi](#)). Des échanges sur le métier d'animateur, la rédaction des SAGE... actes prévus en fin d'année.

Evènements à venir :

- **13 octobre** : groupe régional SAGE de la DRIEE-IF sur le site de la rue Crillon à Paris
- **17 au 19 octobre** : séminaire des animateurs de SAGE et de contrats organisé par l'AESN à Thuit-Signol (27)
- **17 novembre** : journée des animateurs de SAGE du bassin Seine-Normandie, Nanterre (92)
- **18 novembre** : forum de la commission territoriale Rivières d'Ile-de-France à l'Assemblée Nationale, axé cette année sur les actions internationales mises en place par des acteurs franciliens

Prochain Numéro : 1^{er} trimestre 2012

N'hésitez pas à nous faire part de tout événement, document, projet, utiles aux personnes impliquées dans les Sage et que vous souhaiteriez publier sur l'info'sage, transmettre à :
emilie.deriviere@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteurs : Emilie Derivière, Emmanuel Steinmann, avec la contribution de : Christophe Debarre, Aurélie Naud (syndicat Marne vive), Philippe Moncaut (SIVOA), Sébastien Garde (SAGE Orge-Yvette).

Impression & réalisation : veoprint
Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.